COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 18 février 2025

Visite de la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes au dispensaire Émile-Roux : le Département au cœur de l'action pour la santé des Puydômois.

Mardi 18 février 2025, Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental, et Martine Bony, Vice-présidente en charge de la santé et du handicap, ont accueilli Cécile Courrèges, Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une visite du Dispensaire départemental Émile-Roux, à Clermont-Ferrand. La visite de cet outil phare du dispositif départemental de santé fut l'occasion de revenir sur l'action de premier plan de la collectivité et de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes pour la santé des Puydômois.

A l'occasion de la visite de Cécile Courrèges, Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, au Dispensaire départemental Émile-Roux, Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental, et Martine Bony, Vice-présidente en charge de la santé et du handicap, ont pu, en présence des agents du Dispensaire, revenir sur les missions de ce dernier, et, plus généralement, sur l'action du Département au service de la santé des Puydômois. La collectivité joue en effet un rôle de premier plan, avec une panoplie d'outils et de dispositifs variés, sur tous les territoires, juste et responsable pour le parcours de vie de chacun.

Le Dispensaire Émile-Roux, qu'est-ce que c'est ?

Prévention, dépistage, traitement… le Dispensaire Émile-Roux prend en charge toutes les personnes et particulièrement celles en situation de précarité. Il intervient dans les domaines suivants : la vaccination, la lutte contre la tuberculose et les IST (infections sexuellement transmissibles), les maladies respiratoires chroniques et la tabacologie. En 2024, ce sont ainsi plus de 7 100 consultations pour IST qui ont été réalisées au Dispensaire, mais aussi 1 900 consultations dans le cadre la lutte contre la tuberculose, 5 550 vaccinations, et 730 bilans de santé pour des personnes en situation de précarité.

Cécile Courrèges a pu saluer l'engagement des élus et de l'ensemble des personnels du dispensaire et rappeler le soutien financier de l'Agence auprès du Dispensaire à hauteur de plus de 1 353 000 euros en 2024 soit 813 000 euros pour le CeGIDD (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles) et 540 000 euros pour le CLAT (Centre de Lutte Anti-Tuberculose).

Le Département, en charge des collèges, au cœur du dispositif de vaccination contre les papillomavirus humains, tout en favorisant le rattrapage vaccinal, avec le Dispensaire Émile-Roux et l'ARS.

La vaccination contre les HPV, ou papillomavirus humains, prévient jusqu'à 90 % de ces infec-

tions. Elle est recommandée chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans. En tant que Centre de vaccination, Le Dispensaire Émile-Roux est chargé par l'Agence régionale de santé de vacciner les collégiens puydômois. 1 059 élèves ont été vaccinés sur l'année scolaire 2023/2024. Le dispensaire fait également du rattrapage vaccinal contre différentes pathologies : DTCP (Diphtérie-Tétanos-Coqueluche-Polio), l'hépatite B ou la méningite. Pour cette dernière, la vaccination contre les méningocoques ACWY est maintenant recommandée chez tous les adolescents âgés de 11 à 14 ans.

Au-delà du Dispensaire Émile-Roux, le Département apporte la santé dans les territoires grâce aux 3 centres départementaux de santé (CDS).

Installés dans des zones en tension du territoire (en partenariat avec les communes et les intercommunalités qui ont mis à disposition des locaux), ils fonctionnent avec des médecins généralistes salariés par le Département qui reçoivent en consultations et mènent des actions de prévention. Les CDS sont basés à Thiers (ville haute), Saint-Gervais et La Fontaine du Bac (quartier de Clermont-Ferrand). L'ensemble des centres de santé ont bénéficié de l'accompagnement de l'ARS par le dispositif financier appelé « 400 médecins ». L'ARS apporte via ce dispositif, une aide à l'équipement et un soutien financier au département en garantissant l'équilibre économique des centres de santé pendant deux ans, soit le temps nécessaire pour constituer la patientèle des médecins.

L'action de la collectivité, c'est aussi l'aide aux professionnels et futurs médecins !

- Aides à l'installation pour les médecins généralistes en zones prioritaires. 22 médecins ont ainsi fait l'objet d'un accompagnement.
- Aides aux collectivités pour les créations de maisons de santé (dernièrement, 300 000 euros pour Celle-sur-Durolle et Aigueperse).
- Bourses d'études (sous conditions) pour les internes en médecine générale et en psychiatrie qui s'engagent à s'installer dans des zones en tension dans le département du Puy-de-Dôme.

Prévention, dépistage, vaccination, ouverture de centres de santé dans des zones en tension, bourses pour les étudiants en médecine, aides à l'installation de médecins généralistes… Le Conseil départemental mène une politique volontariste pour la santé de tous sur tous les territoires, adaptée aux particularités de chaque parcours de vie, et en collaboration constante avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Info +

Semaine européenne de la vaccination du 28 avril au 3 mai

Le Dispensaire Émile-Roux participe à cet événement en proposant plusieurs opérations de vaccination gratuite et sans rendez-vous à Clermont-Ferrand et dans les territoires.

Infos pratiques :

Dispensaire Émile-Roux
11 rue Vaucanson
Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 14 50 80